Description

Cette fiche fournit des directives d'application pour la pellicule rétroréfléchissante souple à lentilles prismatiques 3M conçue pour les dispositifs de régulation de la circulation. Le respect de ces directives est requis pour l'admissibilité à la garantie pour certains matériaux. Lisez les bulletins produits de 3M pour obtenir des renseignements détaillés sur la garantie.

Directives d'utilisation

Température d'application minimale

La température minimale pour l'application de la pellicule réfléchissante 3M sur un dispositif en polyéthylène est de 16 °C (60 °F).

Température du dispositif et de la pellicule

Le dispositif en plastique et les pellicules réfléchissantes doivent être placés dans l'environnement de fabrication et laissés atteindre la température ambiante d'application pendant au moins quatre heures avant l'application.

Nettoyage des substrats

La surface du dispositif doit être propre et exempte de poussière, de saleté ou d'autres corps étrangers. Il est recommandé d'effectuer un nettoyage avec un mélange de 70 % d'alcool isopropylique et de 30 % d'eau.

Flammage

La totalité de la surface sur laquelle la pellicule sera appliquée sur tous les dispositifs en polyéthylène doit être soumise à un flammage uniforme.

Le flammage modifie la structure moléculaire de surface du polyéthylène et de certains autres plastiques en utilisant une flamme oxydante pour produire un état de surface polaire qui permet une bonne liaison par collage en vue de l'étiquetage, de l'impression ou de la décoration.

Le plastique à traiter doit être propre et exempt de saletés et d'huile avant le traitement. Pour un flammage plus efficace, l'extrémité extérieure bleue de la flamme doit simplement toucher la surface du matériau traité.

La plupart des processeurs utilisent des brûleurs conçus pour fournir une " flamme " continue, droite ou courbe, en fonction de la forme des objets à traiter. Cela n'interdit pas l'utilisation d'une série de petits brûleurs pour obtenir le même résultat.

Afin d'obtenir “l'atmosphère” adéquate à l'extrémité de la flamme, il doit y avoir un léger excès d'oxygène. On y parvient en dépassant légèrement le rapport air-gaz recommandé. Dans le cas du gaz naturel, le rapport air-gaz habituellement recommandé est de 10:1 gaz sur une base volumétrique. Avec un rapport air-gaz de 11:1 à 12:1, la flamme de traitement est assurée d'une pointe oxydante à chaud. Dans le cas du gaz propane, le rapport recommandé est de 24:1, de sorte que des réglages de 25:1 à 26:1 devraient suffire pour le flammage.

Le flammage peut être un processus très court. Dans de nombreux cas, une exposition à la flamme d'une seconde est adéquate si tous les autres facteurs sont corrects. Les opérations de traitement à la flamme qui surexposent le plastique peuvent déformer ou ramollir le matériau, causant des problèmes.

Laisser le dispositif traité à la flamme refroidir à température ambiante pendant au moins 15 minutes avant d'appliquer la pellicule réfléchissante. Le ré-empilement des dispositifs avant l'application de la pellicule n'est PAS recommandé. La pellicule doit être appliquée sur le dispositif traité à la flamme le jour même.

Lissage à la raclette

Toutes les pellicules comprennent un autoadhésif. L'autoadhésif est activé en exerçant une pression sur la surface de la pellicule. Immédiatement après l'application de la pellicule, celle-ci doit être collée sur le substrat à l'aide d'un applicateur manuel PA-1 3MMC équipé d'un manchon en feutre. La pellicule doit être collée fermement avec une pression adéquate pour libérer l'air emprisonné.

Pression de bande de tapis

Lors de l'application de la pellicule sur un dispositif en polyéthylène à l'aide d'une machine d'emballage de cônes 3M, la pression de pincement du mandrin contre la bande de tapis de table doit être calibrée conformément aux recommandations de 3M. Communiquez avec le Service technique de 3M pour obtenir des ajustements de tapis ou de table permettant une pression de la zone de pincement adéquate. Une pression inadéquate entraînera une mauvaise adhérence.

Santé et sécurité

Utilisation des outils et de l'équipement

Lors de l'utilisation d'équipements, suivez toujours les instructions du fabricant pour une utilisation sécuritaire.

Produits chimiques

Lorsque vous manipulez des produits chimiques, lisez les étiquettes des contenants et les fiches de données de sécurité (FDS) pour obtenir des renseignements importants sur la santé, la sécurité et l'environnement.

Suivez ce lien pour obtenir des fiches données de sécurité pour les produits 3M sur 3M.com/SDS.

Informations sur la garantie

Informations techniques

Les informations techniques, les conseils et les autres déclarations fournis par 3M sont basés sur des dossiers, des tests ou une expérience que 3M juge fiable, mais l'exactitude, l'exhaustivité et la nature représentative de ces informations ne sont pas garanties. Ces informations sont destinées aux personnes possédant des connaissances et des compétences techniques suffisantes pour évaluer et appliquer leur propre jugement éclairé à ces informations. Aucune licence sur les droits de propriété intellectuelle n'est accordée ou implicite à l'égard de ces informations techniques.

Sélection et utilisation des produits

De nombreux facteurs indépendants de la volonté de 3M et uniquement à la connaissance et au contrôle de l'utilisateur peuvent affecter l'utilisation et le rendement d'un produit 3M dans une application particulière. Le client est seul responsable de l'évaluation du produit et de la détermination de son efficacité et de son application, y compris la réalisation d'une évaluation des risques sur le lieu de travail, l'examen de tous les règlements et normes applicables, et l'examen de l'étiquette du produit et des instructions d'utilisation. Le défaut d'évaluer, de choisir et d'utiliser correctement un produit 3M conformément aux instructions ou à toutes les réglementations de sécurité applicables peut entraîner des blessures, une maladie, la mort et/ou des dommages matériels.

Garantie, recours limité et clause de non-responsabilité

À moins qu'une garantie différente ne soit spécifiquement indiquée sur l'emballage ou la documentation du produit 3M applicable (auquel cas cette garantie prévaut), 3M garantit que chaque produit 3M est conforme aux spécifications applicables au moment où 3M expédie le produit. 3M N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE OU CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU DÉCOULANT D'UN COURS DE COMMERCE, COUTUME OU USAGE DU COMMERCE. Si un produit 3M n'est pas conforme à cette garantie, le seul et unique recours est, à la discrétion de 3M, le remplacement du produit 3M ou le remboursement du prix d'achat.

Limitation de responsabilité

Toutes les questions de garantie et de responsabilité relatives à ce produit sont régies par les conditions générales de vente, sous réserve, le cas échéant, des dispositions impératives de la loi en vigueur. À l'exception du recours limité énoncé ci-dessus, et sauf dans la mesure interdite par la loi, 3M ne sera pas responsable de toute perte ou de tout dommage découlant du produit 3M ou lié à celui-ci, qu'il soit direct, indirect, spécial, accessoire ou consécutif (y compris, mais sans s'y limiter, la perte de profits ou d'occasions d'affaires), quelle que soit la théorie juridique ou équitable invoquée y compris, mais sans s'y limiter, la garantie, le contrat, la négligence ou la responsabilité stricte.

Division du marquage commercial et de la sécurité routière
Compagnie 3M Canada
Boîte postale 5757
London (Ontario) N5A 4T1
1-800-364-3577
3M.ca/SecuriteRoutiere

© 3M 2025. Tous droits réservés.
3M est une marque de commerce de 3M.
Utilisé sous licence au Canada.
Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.
Fevrier 2025